

RÉSOLUTION POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

**MOBILISONS-NOUS POUR LE VOTE EN PLÉNIÈRE
PRÉVU EN DÉCEMBRE 2024**

Le 18 novembre 2024, la 3^e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, qui travaille spécifiquement sur les questions liées aux droits humains, a voté à une très large majorité en faveur du projet de résolution A/C.3/79/L.37 pour un **moratoire universel sur l'application de la peine de mort**. **La résolution a été adoptée par 131 États, 36 États ont voté contre, 21 se sont abstenus et 5 n'ont pas pris part au vote.** Le nombre de votes positifs constitue une nouvelle fois un record jamais atteint depuis la première résolution présentée à l'Assemblée générale en 2007.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT AU VOTE EN SESSION PLÉNIÈRE EN 2022

Des évolutions positives ont eu lieu à Antigua-et-Barbuda, qui est passé d'un vote contre à un vote favorable, ainsi qu'au Kenya, en Zambie et au Zimbabwe, qui sont passés d'une abstention à un vote en faveur. Quatre États qui étaient absents en session plénière en 2022 ont également voté en faveur du texte (Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Vanuatu).

Deux États sont passés d'un vote contre à une abstention (Bahamas, Bangladesh). Les Comores, absentes lors du vote de la plénière en 2022, se sont aussi abstenues.

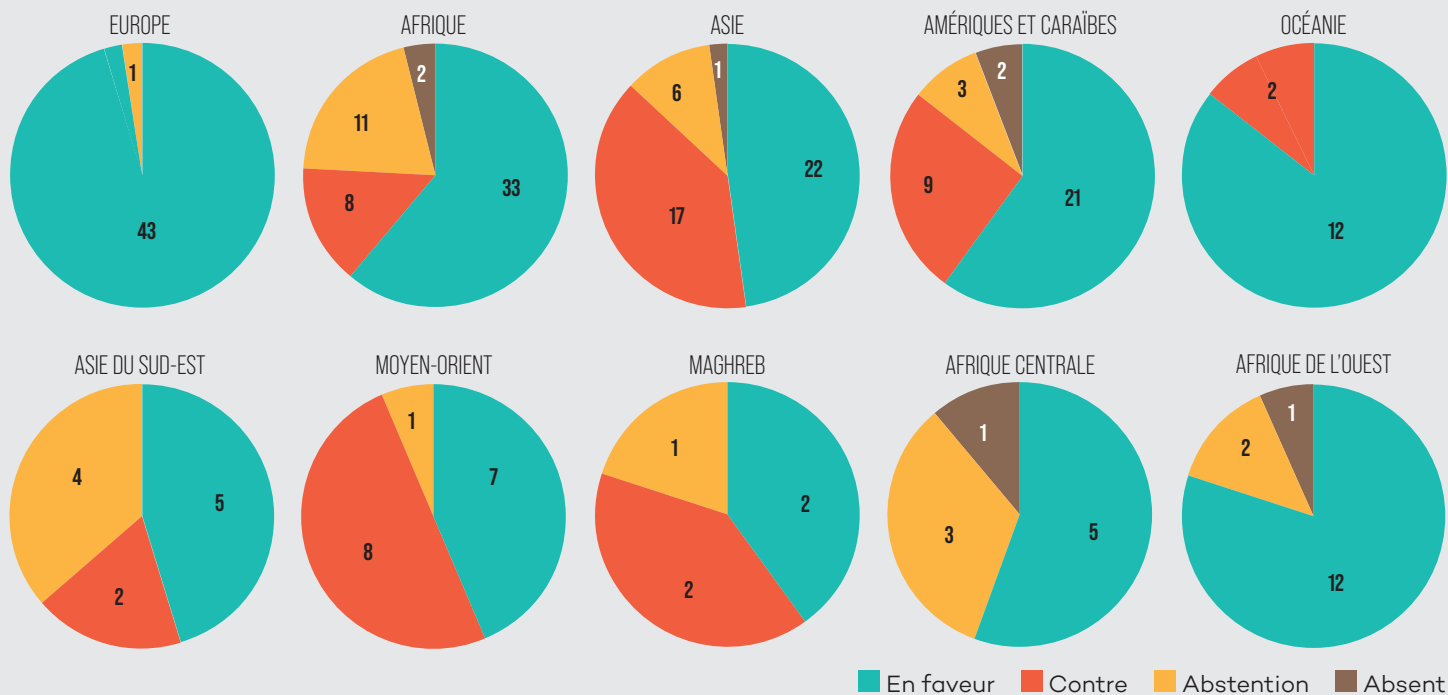
Enfin, trois États qui s'étaient abstenus en 2022 ont choisi de voter contre la Résolution: Lesotho, Mauritanie et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Soudan du Sud, absent lors du vote de 2022, a également voté contre.

Les enjeux du vote de la résolution restent particulièrement importants en prévision de la séance plénière prévue au mois de décembre et le travail de mobilisation reste déterminant. En 2022, 2 États avaient modifié leur vote entre la 3^e Commission et la session plénière, aussi bien positivement que négativement, sans compter les absences.

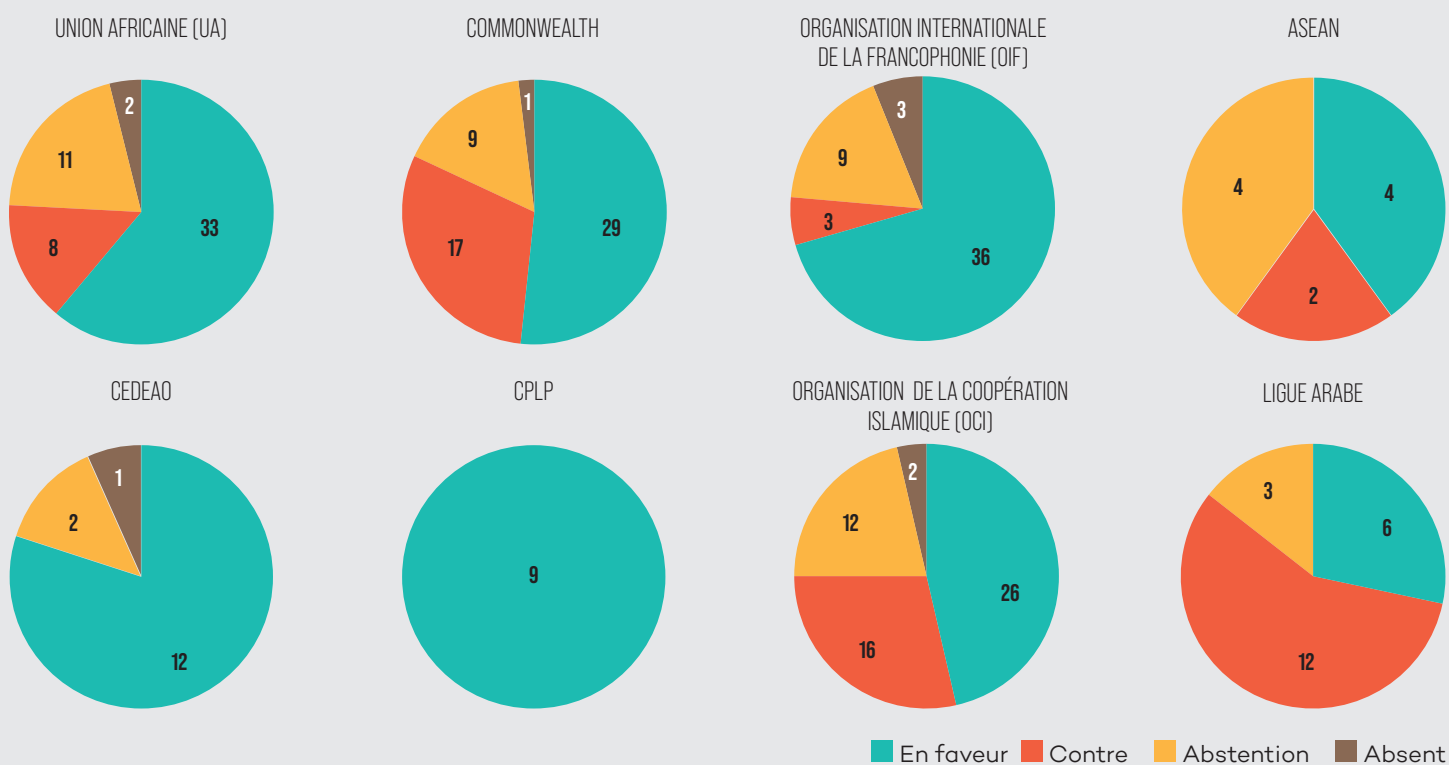
COHÉRENCE DES VOTES PAR RAPPORT À LA SITUATION NATIONALE

- Parmi les 5 absents au vote en 3^e Commission, 2 États sont abolitionnistes (Sénégal, Venezuela) et 3 États (Afghanistan, République démocratique du Congo, Dominique) sont rétentionnistes, bien que la Dominique et la RDC n'aient pas procédé à des exécutions depuis plus de 10 ans;
- Parmi les 36 États ayant voté contre la résolution en 3^e Commission, 16 États n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus et ne votent donc pas en cohérence avec leur situation nationale. Parmi eux, 13 États sont considérés comme rétentionnistes, 2 sont en moratoire (Lesotho, Mauritanie) et 1 (Papouasie-Nouvelle-Guinée) est abolitionniste depuis 2022;
- Parmi les 21 États s'étant abstenus, 14 États n'ont pas voté en cohérence avec leur situation nationale puisque 11 d'entre eux n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus et 3 sont abolitionnistes (Burundi, Gabon, Tchad).

ANALYSES RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DES VOTES



ANALYSE DES VOTES PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



Des avancées positives ont été observées dans la plupart des régions du monde. Une nouvelle fois, les principaux soutiens à la résolution viennent d'Europe et d'Afrique. Le continent le moins favorable au texte reste l'Asie malgré des évolutions positives lors des derniers votes.

Au sein des organisations internationales, une minorité des membres de l'OIF et de l'UA sont opposés au texte. Au sein de l'OCI et de l'ASEAN, plus de la moitié des États votent en faveur ou s'abstiennent. La Ligue arabe est la seule organisation enregistrant une majorité de votes contre la résolution.

